



SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES IMPÔTS

80,82 rue de Montreuil - 75011 PARIS Tel : 01.44.64.64.44 Télécopie : 01.43.48.96.16

E-mail : snui@snui.fr <http://www.snui.fr>

DECLARATION LIMINAIRE DES REPRESENTANTS ELUS du SNUI A LA CAP n°5

CAP du 10 juillet 2007 MOUVEMENT DE PREMIERES AFFECTATIONS DES CONTROLEURS STAGIAIRES

Monsieur le Président,

Nous vous renvoyons aux termes de la déclaration liminaire de la CAP du Mouvement Général des contrôleurs titulaires pour ce qui concerne les revendications générales des agents de la DGI.

Le Vendredi 6 juillet, l'administration a publié la liste des lauréats au concours de contrôleur externe.

Le SNUI exige dès à présent l'appel des listes complémentaires du concours à affectation Ile de France et national.

La marge de gestion qui existait encore l'an dernier pour les contrôleurs (+400 l'année dernière) a complètement disparu.

A l'issue du mouvement des titulaires, le cadre B faisait apparaître un déficit de - 472.90, par le biais du mouvement des contrôleurs stagiaires 462 postes sont offerts.

Afin de ne pas dépouiller la région parisienne, vous avez cette année choisi de laisser les directions de Province déficitaires jusqu'à 1% des effectifs des contrôleurs.

Par conséquent, vous ne donnez pas les moyens aux directions de fonctionner correctement, nos collègues ne comprennent pas que l'on ne leur attribue pas des postes vacants.

La politique insuffisante de recrutement de ces dernières années confrontée à l'évolution actuelle de la pyramide des âges montre ses limites.

La DGI doit impulser une politique volontariste au niveau des recrutements pour donner les moyens aux agents d'exercer les missions dans des conditions acceptables.

Seul le recours à l'intégralité des listes complémentaires vous permettra de procéder à une gestion humaine de vos ressources.

Nous regrettons également que le report des résultats des concours devienne trop fréquent. Les agents qui tentent de réussir des concours difficiles se sentent déconsidérés lorsqu'ils ne sont prévenus que quelques heures avant du report des résultats.

Le SNUI, tient à dénoncer encore une fois la dégradation des conditions de travail pour l'ensemble des agents. Elles le sont également pour les agents qui entrent aujourd'hui dans cette administration.

Dés le recrutement les agents sont confrontés aux contraintes du concours à affectation Ile de France.

Vous avez instauré le concours national à affectation régionale île de France, pour restreindre la mobilité et lutter contre le renouvellement constant des personnels en région parisienne.

L'arrêt du Conseil d'Etat du 19/01/06 remet fortement en cause les concours à affectation IDF. La DG a proposé un groupe de travail sur ce sujet là ; le SNUI regrette que cette réflexion n'ait pas abouti à ce jour sur une discussion avec les organisations syndicales. La situation actuelle est complètement ubuesque, aucun lauréat du concours national classé au delà du rang 233 ne peut obtenir Paris ou la banlieue Parisienne. Ces collègues se trouvent donc utilisés pour pourvoir les départements de Province les plus déficitaires (Eure, Oise, Aisne, Nord Lille et surtout 8 collègues pour le Centre Impôts Service de Lille).

Par contre, des collègues issus du concours à affectation Ile de France dont la situation personnelle a été chamboulée depuis l'inscription au concours souhaiteraient obtenir ces départements de Province.

Pour le SNUI, les difficultés de la région parisienne doivent être abordées en terme d'action sociale, de rémunération revalorisée, de logement et non pas de blocages forcés qui ne font qu'aggraver la situation des agents.

Le SNUI, ne peut accepter cela, et exige à nouveau la suppression des concours nationaux à affectation régionale, tels que les concours île de France et donc des dispositifs de bonifications pour stabilité.

Le SNUI exige également que dans l'immédiat la possibilité de muter sans contrainte au sein de la région d'affectation (RIF), soit offerte dès le mouvement suivant, à tous les agents quelle que soit l'origine du concours.

Le SNUI, réaffirme son exigence d'intégration des premières affectations des contrôleurs stagiaires au mouvement général des agents titulaires, après la prise en compte du reclassement dans le nouveau grade.

Sur la formation initiale : les agents ont assimilé une diversité de connaissances qui ont été validées par des épreuves qui constituent aujourd'hui plus un deuxième concours qu'une vérification des acquis nécessaires à leurs 1eres fonctions.

Les cadres B que nous accueillons aujourd'hui, attendent du ministère une traduction concrète de la reconnaissance de la technicité et des qualifications attachées à leurs nouvelles fonctions.

Comment les agents, pourront-ils être motivés, alors que les réductions de cadence d'avancement d'échelon prévues par la réforme de la notation ne vont pas les concerner avant qu'ils atteignent le 7eme échelon, soit pour la majorité d'entre eux un délai de 9 ans.

Comment pourront-ils être motivés alors qu'ils seront par ailleurs en butte à toutes les restrictions de frais de déplacement, de formation professionnelle continue, d'autorisations d'absence.

Concernant plus particulièrement cette CAP et le mouvement de 1ere affectations de l'année 2007, le SNUI souhaite souligner plusieurs points.

- La prise en compte des Rapprochements externes de Stagiaires

Dès la sortie des fiches du « GT mutations », le SNUI s'est opposé à l'application de cette fiche qui restreint fortement les droits à rapprochement de conjoint pour les contrôleurs stagiaires.

Suite à l'audience du 15 mai avec M. SIVIEUDE, le SNUI a obtenu des avancées significatives permettant à de nombreux stagiaires de pouvoir bénéficier de cette priorité au titre de cette année.

Le statut de la Fonction Publique prévoit une priorité pour Rapprochement de conjoints, laquelle est contingentée à hauteur de 25% dans l'instruction des mutations pour les agents des Impôts.

Si le quota n'est pas utilisé cette année, il sera reporté sur l'année prochaine ; ceci implique que les agents que l'on prive du rapprochement cette année auront l'année prochaine plus de chance d'obtenir la priorité.

Nous exigeons donc que ces rapprochements de conjoints se fassent dès cette année, retarder d'un an de nombreux rapprochements est inacceptable au regard des sacrifices que doivent encourir des collègues qui sont déjà éloignés de leur famille depuis le 1^{er} septembre 2006.

- L'élaboration des fiches de vœux par AGORA.

Quel calvaire pour les contrôleurs stagiaires, la lourdeur de l'application a fortement compliqué la vie de nos collègues cette année.

Pour éviter au maximum une affectation d'office, il est évident que nos collègues doivent faire une demande très élargie ce qui entraîne des délais forts considérables pour l'élaboration des fiches de vœux.

- Problèmes des affectations dans la spécialité :

Un nombre important de stagiaires se retrouvera dans une spécialité autre que celle obtenue dans le cadre des affectations, alors que l'administration les a obligés à choisir une filière professionnelle ou personnelle.

En effet un nombre non négligeable d'agents se retrouveront affectés ALD à l'insu de leur plein gré.

Le SNUI, demande que la direction générale prenne en compte dans le cadre des affectations à venir la filière réellement exercée. Le bureau H3, doit exiger des directions, un état des affectations locales réellement attribué.

Nous vous demandons d'être bienveillant, pour ses affectations, en laissant une marge de manœuvre, afin que les stagiaires puissent intégrer au maximum la filière choisie. Des efforts ont été réalisés ces derniers temps, mais vous pouvez faire encore mieux.

Vous avez un rôle important à jouer dès la répartition en filières, et qu'une variable d'ajustement de 20 agents suffirait à améliorer considérablement la situation.

Le SNUI, souligne l'implication de l'administration dans l'information faite, dans les écoles lors de l'élaboration des fiches de mutations des contrôleurs stagiaires dans la période du mois de Mars.

Monsieur le Président, les élus du SNUI insiste fortement pour que cette CAP joue pleinement son rôle en tentant de résoudre le maximum de situations personnelles fort préoccupantes.

Pour terminer, le SNUI, remercie les collègues du bureau H3 pour leur disponibilité pendant la consultation.